



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2023

N° 12 Attribution de subventions sportives dans le cadre de la performance individuelle.

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	37
Membres excusés et représentés .....	8
Membres absents non représentés .....	4
Pour .....	45
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 7.5  
Numéro : 094-219400686-20230928-  
lmc1569-DE-1-1

Date réception : 29 septembre 2023

Le 28 septembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 37, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 22 septembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etai<sup>e</sup>nt présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Héléne LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Héléne FEO, Conseillers Municipaux.

#### Etai<sup>e</sup>nt absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etai<sup>e</sup>nt absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 12**

**OBJET : Attribution de subventions sportives dans le cadre de la performance individuelle.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

**VU** le Code du Sport,

**VU** la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées, modifié par la loi 2021-875 du 1 juillet 2021,

**VU** le décret n° 2001 – 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

**VU** la décision 2012/21/UE de la commission européenne du 20 décembre 2011,

**VU** le règlement (UE) n°360/2012 de la commission du 25 avril 2012,

**VU** les résultats obtenus par les athlètes et leur parution sur liste ministérielle 2023,

**VU** l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 18 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire à la ville un compte-rendu financier qui atteste de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention, et que le compte-rendu financier est à adresser dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée,

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Attribue**, au titre de l'année 2023, des subventions aux athlètes, ayant participé à un championnat international officiel ou étant sur liste ministérielle pour un montant de 87 000 € réparti comme suit.

**N° 12****OBJET : Attribution de subventions sportives dans le cadre de la performance individuelle.**

CANNONE Romain	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Elite	5 000 €
BELAUD Valentin	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Elite	5 000 €
RIGAUD Garance	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Elite	5 000 €
TCHAKOUNTE Dora	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Elite	5 000 €
BORIES Léo	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
CATTOEN Maël	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
GAUDIN Yanis	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
LAVILLAT Diego	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
ROY Enogat	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
VERCELOT Emilie	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
TATRANOV Anna	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Relève	1 000 €
GILLET Jade	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Sénior	5 000 €
GILLET Naïs	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Sénior	5 000 €
KINGUE MATAM Bernardin Ledoux	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Sénior	5 000 €
FLEUROT Ugo	Contrat de Performance (2022-2023) Liste Sénior	2 000 €
SZYMCZAK Loïs	Contrat de Performance (2022/2023) Aide pour participation aux Championnat du Monde Mixte	1 000 €
RIGAUD Garance	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €
CANNONE Romain	Contrat de Performance (2022-2023) Bronze au Championnat du Monde	10 000 €
GILLET Jade	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €
GILLET Naïs	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €
KINGUE MATAM Bernardin Ledoux	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €
FLEUROT Ugo	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	2 000 €
BELAUD Valentin	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €
TCHAKOUNTE Dora	Contrat de Performance (2022-2023) Sélection au Championnat du Monde	5 000 €

**Demande aux athlètes :**

- d'apposer, quand c'est règlementairement possible, sur ses tenues sportives le logo de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- d'apposer sur tous les documents administratifs le partenariat avec la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- de faire figurer le partenariat de la collectivité lors des annonces de manifestations sportives dans la presse écrite,
- de mettre en avant une image positive et dynamique de la Ville par le biais d'articles ou d'interviews (presse, vidéo .....),
- d'être présent annuellement à une invitation de la Ville (séance, conférence annuelle du sport, rencontre des écoles multisports, inauguration d'équipement, compétition fédérale, intervention en milieu scolaire ....).

**N° 12**

**OBJET : Attribution de subventions sportives dans le cadre de la performance individuelle.**

Dit que les athlètes devront signer une convention de performance avec la Ville et en respecter les clauses.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

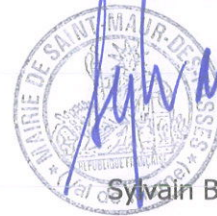


Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.